

Monsieur Barack Obama
Président des Etats-Unis d'Amérique
Maison Blanche
1600 Pennsylvania Ave NW
Washington, DC 20500
USA

Paris, le 28 mai 2009

Monsieur le Président,

A l'occasion de votre visite en Egypte, Reporters sans frontières, organisation internationale de défense de la liberté de la presse, souhaite attirer votre attention sur les atteintes à la liberté d'expression dont le gouvernement de ce pays se rend régulièrement coupable. Nous espérons que vos entretiens avec votre homologue, Hosni Moubarak, incluront ce sujet. Vous avez toujours fait valoir que votre présidence serait placée sous le signe de l'engagement en faveur des droits de l'homme.

Selon le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme, les instances judiciaires du pays enregistrent, en moyenne, une plainte par jour relative à la liberté d'expression : action contre des journaux, des journalistes, des sites Internet et des blogueurs. La dernière en date concerne le blogueur Tamer Mabrouk, condamné en appel, le 26 mai 2009, à près de 8,000 \$ pour "diffamation". Son article dénonçait la pollution occasionnée par une entreprise de produits chimiques dans la région de Suez. Au cours de l'année 2008, 500 internautes ont été arrêtés en raison du contenu de leurs publications en ligne. Ces faits sont inquiétants dans la mesure où le pays compte le plus fort taux de pénétration d'Internet sur le continent africain (20% de la population surfe sur le Net).

Nous vous rappelons également que le blogueur Kareem Amer a été condamné à quatre ans de prison, le 22 février 2007, pour avoir "incité à la haine de l'islam" et "insulté" le président égyptien sur son blog. Le blogueur dénonçait seulement les dérives religieuses et autoritaires du gouvernement de Hosni Moubarak. Il avait également émis des critiques sur les plus hautes institutions religieuses du pays, en particulier l'université sunnite Al-Azhar, où il étudiait le droit.

Contrairement à d'autres pays répressifs tels que la Chine, Cuba ou, dans la région, la Tunisie, la Libye ou l'Arabie saoudite, les opposants politiques en Egypte ne sont pas des dissidents opérant dans la clandestinité. Les activistes qui utilisent Internet pour critiquer le gouvernement ne se cachent pas et leurs moyens de communication reposent sur des techniques totalement transparentes.

Devant cet engouement pour la Toile, l'étau se resserre sur les télécommunications. Depuis 2008, il n'est plus possible pour les Egyptiens de se procurer une ligne téléphonique non enregistrée. De plus, une nouvelle régulation est en vigueur. Elle modifie les conditions d'utilisation du réseau Internet sans fil (WiFi). Tout d'abord, la connexion est devenue payante. Et pour se connecter, il est nécessaire de fournir une adresse e-mail sur laquelle sont envoyés le mot de passe et le nom d'utilisateur nécessaires.

Par ailleurs, un projet de loi est en discussion au Parlement concernant la régulation du Net. Il prévoit notamment des peines d'emprisonnement pour "abus de l'utilisation d'Internet" et pour "publication de contenu multimédia sans autorisation du gouvernement". De telles sanctions porteraient directement atteinte au principe de libre circulation de l'information.

En outre, pour créer un journal en Egypte, il est nécessaire de demander l'autorisation au Haut Conseil de la presse, contrôlé par l'Etat, à différents services de sécurité ainsi qu'au Conseil des ministres. Malgré ces contraintes, la presse d'opposition se développe en Egypte. Depuis 1997, la loi n°40 permet à chaque parti politique de fonder son journal. S'il s'avère que les articles publiés sont apparentés à des "menaces pour la sécurité nationale", le parti et le journal peuvent être fermés. La plupart des journaux ne possèdent pas d'imprimerie propre. Le gouvernement a réussi à s'octroyer le monopole de cette activité et 99% des maisons de presse lui appartiennent, ce qui lui ouvre la possibilité de bloquer à tout moment l'acheminement d'un journal imprimé.

Depuis 2005, le quotidien indépendant *Al-Doustour* a dû assurer 2 050 fois sa défense au tribunal en raison de ses articles critiques envers la politique du gouvernement. Et la majorité des plaintes résultait d'accusations d'ordre criminel et demandait l'emprisonnement des auteurs. 85 % d'entre elles ont abouti à la victoire du journal, 10 % ont été déboutées pour vice de forme.

En Egypte, 32 articles de loi pénalisent la presse, répartis entre le code pénal, la législation sur la presse, celle concernant les publications, celle relative aux documents d'Etat (qui interdit notamment aux journalistes d'accéder à certains contenus officiels), à la fonction publique, aux partis politiques, etc. De plus, selon le système législatif, il est possible pour les autorités de choisir les magistrats qui vont juger une affaire de presse.

Nous tenons également à souligner que la loi d'état d'urgence à laquelle sont soumis les citoyens depuis vingt-six ans permet aux autorités, d'emprisonner les opposants et les empêcher de s'exprimer librement.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que l'abolition de la loi d'état d'urgence, la libération de Kareem Amer, la dépénalisation des délits de presse et l'abandon du projet de loi destiné à réguler Internet, ne peuvent être passés sous silence lors de votre séjour en Egypte. Le 1^{er} mai dernier, vous aviez en effet déclaré "soutenir" et "admirer" ceux qui, dans le monde entier, "s'acharnent à montrer la vérité et en prennent toute la responsabilité".

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre courrier daté du 17 février 2009, la cohérence et la crédibilité de la politique extérieure des Etats-Unis dépendront de la capacité de votre administration à faire preuve de la même vigilance vis-à-vis de vos partenaires et alliés. Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Jean-François Julliard
Secrétaire général

